

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Conforme aux
normes européennes

Présentation succincte

Code ISIN de l'OPCVM :	Parts C : FR0010361279 Parts D : FR0010383745
Dénomination :	ETOILE ACTIONS FRANCE
Forme juridique :	FCP de droit français
Compartiment :	non
Nourricier :	non
Société de Gestion :	ETOILE GESTION
Gestionnaire comptable par délégation :	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE
Dépositaire	SOCIETE GENERALE
Commissaire aux comptes :	DELOITTE & Associés
Commercialisateur :	CREDIT DU NORD
Autres commercialisateurs :	Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud,.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : OPCVM « Actions Françaises »

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est de surperformer son indicateur de référence le CAC 40 en réalisant une gestion de type cœur et satellite.

Indicateur de référence :

Le FCP Etoile Actions France n'est pas un OPCVM indiciel.

L'indicateur de référence est le CAC 40 (code Reuters : .FCHI) disponible sur le site internet www.euronext.com, constitué des 40 grandes valeurs, les plus représentatives de l'économie française, pondérées par leur capitalisation flottante.

Il est calculé en cours d'ouverture sans réinvestissement des dividendes.

L'indicateur est calculé en euros.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement consiste à mettre en place une gestion cœur et satellite, le cœur oscillant entre 60 et 70 % de l'actif.

La partie cœur du FCP a vocation à réaliser une performance reflétant celle du CAC 40.

La partie satellite (limitée à 40 % de l'actif) doit permettre au fonds de faire mieux que le CAC 40.

Elle se compose d'une ou plusieurs poches répliquant directement ou via un OPCVM un thème de gestion (valeurs moyennes, valeurs de croissance, valeurs décotées, valeurs de la zone euro, etc.) que le gérant estime générateur d'une surperformance par rapport au CAC 40.

Le gérant du fonds sélectionne ses actifs en fonction

- de la liquidité afin d'assurer la construction du portefeuille actions et assurer une flexibilité en terme de valeurs ou de taille d'actifs,
- de l'approche fondamentale pour apprécier chaque valeur dans une optique à moyen terme au regard de la stratégie de la société, du secteur concerné, du potentiel de croissance, du bilan de la société et de sa capacité à dégager des bénéfices,
- du potentiel de valorisation à moyen terme lors de la sélection des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Les pondérations sont définies de façon absolue et non par rapport à un indice de référence.

A l'issue de cette démarche purement « bottom up », le gérant contrôle la répartition sectorielle du portefeuille de l'OPCVM

Le portefeuille est investi au minimum à hauteur de 75% en actions éligibles au PEA.

Le FCP peut être investi en produits monétaires et obligataires à hauteur maximum de 25% de ses actifs. Toutefois, l'exposition liée à ces instruments sera le plus souvent comprise entre 0 % et 10% de l'actif net.

Les investissements en actifs monétaires sont effectués en produits de taux libellés en euro : BTF, certificats de dépôts, BTAN ou titrisation de créance (titres émis en droit français (FCC ou en droit étranger (SPV) investis en créance de nature commerciale, bancaire ou des titres obligataires)

Les investissements en actifs obligataires sont effectués en obligations permettant de répondre aux impératifs spécifiques de gestion financière et administrative du portefeuille ainsi qu'en titres de créances euro négociés sur un marché réglementé en fonctionnement régulier.

Le gérant peut intervenir sur la dette publique comme sur la dette privée ; la répartition qui n'est pas déterminée à l'avance s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Les investissements portent uniquement sur des signatures réputées « Investment Grade » où les titres sont notés au minimum BBB+ par Standard & Poor's (ou notation équivalente dans une autre agence de notation) et pour lesquelles le risque d'insolvabilité de l'emprunteur est faible.

Dans le but de gérer sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français (coordonnés ou non) ou étrangers coordonnés, notamment des OPCVM actions, monétaires ou obligataires, libellés en euros.

Le gérant peut intervenir dans des produits dérivés ou des produits intégrant des dérivés.

Dans une optique de couverture et/ou d'exposition, le gérant peut intervenir dans les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré en utilisant les futures, les options, les swaps, les certificats d'investissements sectoriels les EMTN et les BMTN.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le FCP est un OPCVM classé « Actions Françaises ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque action: Lorsque le marché actions baisse, la valeur liquidative du FCP baisse. Les investissements en petites et moyennes capitalisations présentent parfois une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites capitalisations est destiné à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de capital: La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le FCP. Compte tenu de la nature des actifs (actions) détenus par Etoile Actions France, il existe un risque que le capital ne soit pas totalement restitué.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPCVM est destiné à tous souscripteurs mais plus particulièrement aux personnes physiques titulaires d'un PEA. Il est éligible aux contrats d'assurance vie.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque du FCP le destine plus particulièrement aux investisseurs souhaitant, pour une partie de leurs avoirs financiers, tirer profit des opportunités offertes par les marchés actions sur une durée conseillée de 5 ans.

La durée minimum de placement conseillée est de 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation de l'investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et dans les 5 ans à venir mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions :

Les frais de gestion prélevés recouvrent l'ensemble des charges administratives, de valorisation, du dépositaire ainsi que les charges de gestion financière.

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur,...etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats dans le FCP Etoile Actions France	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	Maximum 2 % acquise à l'établissement placeur
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés au FCP Etoile Actions France	Assiette	Taux barème	
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net hors OPCVM	Maximum 1,75% TTC	
Commission de surperformance		Néant	
Prestataire percevant des commissions de mouvement : ETOILE GESTION	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse Française	
		Obligations Françaises	Néant
		Actions françaises et assimilées	Max 0,65%
		Actions étrangères cotées à Paris	Max 0,65%
		Bourse Etrangère	
		Obligations Convertibles	368 € par opération
		Actions	Max 0,65%
		Produits dérivés	
		Options sur actions et sur indices	Max. 1 % TTC de la prime
		Futures	Par lot TTC :
		Contrat en euro	Max. 1,20 €
		Dollar US	Max. 1,20 \$
		GBP	Max. 0,80 £
		CHF	Max. 1,60 CHF
		Yen	Max. 120 Yen

Les revenus provenant des opérations de cessions temporaires reviennent au fonds pour 1/3 minimum et à la société de gestion pour 2/3 maximum.

Régime fiscal :

- Souscription possible dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.
- Eligibilité au PEA

Particularité fiscale sur les catégories de parts C et D :

Le passage d'une catégorie de part à une autre est considéré comme une cession suivie d'une souscription et en conséquence pourra entraîner une taxation au titre des plus-values de valeurs mobilières.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat :

Dépositaire : SOCIETE GENERALE, Tour Granite – 75886 PARIS CEDEX 18
adresse postale du Centralisateur Teneur de registre : 32, rue du Champ de Tir – 44000 NANTES.

Commercialisateurs : Crédit du Nord, Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud.

Montant minimum de la souscription initiale : néant
Montant minimum des souscriptions ultérieures : néant
Les parts sont fractionnées en dix-millièmes.

Dates et heures de réception des ordres : chaque jour de calcul avant 9 heures
Entité en charge de la centralisation des ordres : SOCIETE GENERALE

Date de clôture de l'exercice : dernier jour de Bourse de PARIS du mois de décembre.
(1^{er} exercice : 31 décembre 1984)

Affectation des résultats

La comptabilisation des intérêts est effectuée coupons encaissés.
FCP à parts C (capitalisation) et D (distribution)

■ **Fréquence de distribution :**

Les parts D donnent droit au versement de dividende selon les modalités ci-après.

La société de gestion statue chaque année sur l'affectation des sommes distribuables, pour les parts D, les sommes distribuables sont égales au résultat net précédemment défini majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus des parts de la catégorie D afférents à l'exercice clos et du report à nouveau.

Lors de l'affectation des résultats, les sommes capitalisables et distribuables précitées sont ajustées par le jeu des comptes de régularisation en fonction du nombre de parts existant le jour de la capitalisation des revenus pour les parts C et de la mise en paiement du dividende pour les parts D.

La société de gestion peut décider la distribution d'acomptes conformément à la réglementation en vigueur.

Toute mise en paiement de dividende se traduira par une augmentation du rapport entre la valeur liquidative des parts de capitalisation et celle des parts de distribution.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée tous les jours d'ouverture de la Bourse de PARIS, excepté les jours fériés ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par le dépositaire chaque jour de calcul avant 9 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie ce même jour.

Valeur liquidative d'origine : 762,25 euros

Division de la valeur de la part par 2 le 17/02/1989

Division de la valeur de la part par 3 le 12/04/1991

Division de la valeur de la part par 10 le 15/04/1997

Division de la valeur de la part par 8 le 09/09/1999

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Agences des Etablissements commercialisateurs

Sites internet des Banques du Groupe Crédit du Nord

Devise de libellé des parts : euro

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 janvier 1984

Date d'ouverture du FCP au public : 26 janvier 1984

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des agences des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : etoile-gestion@etoile-gestion.com

Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site Internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :

ETOILE GESTION

Secrétariat Général

CS 91553 – 91, boulevard Pasteur

75730 PARIS Cedex 15

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

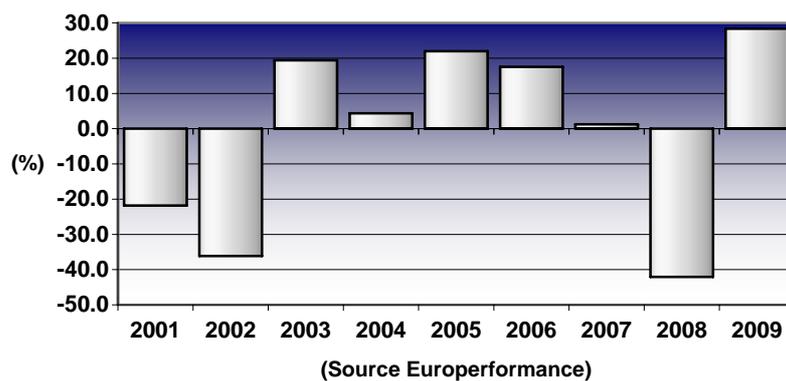
Le présent prospectus simplifié doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Le dernier rapport annuel, le dernier état périodique et le prospectus complet peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances du FCP au 31 décembre 2009

Performances annuelles ETOILE ACTIONS FRANCE (Part C)



Performances annualisées	1an	3 ans	5 ans
ETOILE ACTIONS FRANCE (Part C)	28.37 %	-9.07 %	2.08 %
CAC 40	21.91 %	-10.57 %	0.68 %

Les calculs de performances sont réalisés coupons nets réinvestis et nets de frais de gestion

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au 31/12/2009

Frais de fonctionnement et de gestion	1.70 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement	0.00 %
Ce coût se détermine à partir	
○ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.00 %
○ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0.00 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.00 %
Ces autres frais se décomposent en :	
○ Commission de sur-performance	0.00 %
○ Commissions de mouvement	0.00 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.70 %

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coût évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans des conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :

Les frais de transaction sur le portefeuille ont représenté 0.36 % de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 26.58 % de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	34.72 %
Titres de créance	55.16 %